

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/191 :

Annulation des subventions attribuées aux associations sportives pour l'exercice 2020

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Le Maire,

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974/2026-164-20260901-2026-5-191-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/191 : Annulation des subventions attribuées aux associations sportives pour l'exercice 2020.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2019 -Affaire n°49/2652, le Conseil Municipal a voté des subventions aux associations sportives pour l'année 2020.

Il est constaté à ce jour, qu'il n'y a eu aucun versement ni aucun commencement d'exécution de ces subventions, du fait de la non complétude des dossiers de demande de subvention, malgré les relances des services.

Aucune réclamation n'a été formulée par les bénéficiaires concernés.

Par conséquent, il y a lieu de prononcer l'annulation des montants correspondants afin de procéder à l'apurement comptable de ces créances.

Tableau récapitulatif global des annulations		
Exercice	Intitulé de l'association	Montant (€)
2020	SOURCE V AVANT	2 000,00 €
	TEAM CYCLING SAINT PIERROISE	1 500,00 €
	CLUB CANIN REUNIONNAIS DU TRAVAIL AQUATIQUE	1 500,00 €
	ASSOCIATION REUNIONNAISE DE BRIDGE ET D'ECHECS DU SUD	500,00 €
MONTANT TOTAL DES ANNULATIONS		5 500,00 €

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'ANNULER** les subventions votées au profit des associations ci-dessus mentionnées.
- **DE DIRE** que les crédits seront annulés sur la ligne budgétaire 30 65748 24
- **DE L'AUTORISER** lui ou un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

David LORION